

système du marché libre, et de 1919 à 1923, les cultivateurs ne cessèrent de réclamer le retour à un genre quelconque de commission du blé.

Cette agitation donna lieu à la création, en 1923 des coopératives du blé. En cherchant à rattacher cette discussion au bill à l'étude, il importe de tenir compte de certains faits essentiels à toute tentative d'établir un rapport entre les actes en question et leurs corollaires, d'une part, et les mesures que nous envisageons aujourd'hui, de l'autre. Comme je le disais hier, je ne crois pas que quiconque puisse nier que la difficulté éprouvée par tous les intéressés à abaisser le prix fixe très élevé qu'on a établi pendant la guerre et que l'on a continué durant les années où opéraient les syndicats, alors que les cours étaient relativement élevés, a beaucoup contribué à rendre impossible le fonctionnement des syndicats de 1930-1931 à l'époque actuelle. La plupart conviendront, il me semble, que telle fut la seule raison de l'impossibilité où se trouvaient les syndicats de fonctionner.

En outre, tous ceux qui ont étudié à fond la situation qui a existé cette année, conviendront, j'en suis sûr, qu'un des plus grands obstacles auxquels s'est heurtée la Commission des grains, dirigée d'abord par M. McFarland, ensuite par M. Murray et aujourd'hui par M. McIvor, dans sa tentative de faire de cette méthode un moyen permanent d'écouler notre blé, a été la nécessité où l'on s'est trouvé au début, de fixer un prix correspondant de près au cours mondial de l'époque. Ce prix, de 87½c., s'est maintenu, à peu de chose près durant la saison.

Si l'on me demandait ce soir pourquoi le prix a été fixé à 87½c., je répondrais qu'il se trouve dans cette Chambre des gens qui en connaissent la raison bien mieux que moi. Toutefois, me fondant sur les discussions qui ont eu lieu à la Chambre des communes antérieurement à l'établissement de la Commission, je crois pouvoir affirmer qu'une des principales raisons était le désir de s'assurer que les stocks considérables accumulés par la commission, pendant les opérations de stabilisation, ne nuiraient pas à la vente de la récolte de 1935. A la suite des discussions qui eurent lieu à la Chambre et vu que la livraison à la commission de vente ne serait pas obligatoire mais facultative, le Gouvernement conclut en 1935, alors que la commission avait sur les bras un report de 205 millions de boisseaux, ou à peu près l'équivalent de la récolte d'une année normale, que les cultivateurs ne souffriraient pas si le blé était écoulé partie durant cette année-là, le reste au cours des années suivantes. Quoiqu'il en soit, on réussit en 1935 à écouler sur les marchés du monde une forte partie du report des années précédentes ainsi qu'une forte partie

de la récolte de l'année, soit au total 254 millions de boisseaux. Le Gouvernement dut accepter un peu plus que 4c. en bas du prix payé au cours de l'année aux cultivateurs, la commission subissant une perte d'un peu plus de 6.2 millions. Avec les frais de report, soit \$5,600,000, l'opération se solda par une perte de 11.8 millions sur la récolte de 1935.

L'hon. M. LAWSON: Sur la partie qui fut vendue.

L'hon. M. GARDINER: Oui, c'est-à-dire tout sauf deux millions de boisseaux durant cette année-là.

Je crois devoir maintenant répondre aux critiques formulées hier et aujourd'hui à la Chambre, à l'effet que l'agriculture de l'Ouest a taxé les ressources du pays beaucoup plus lourdement que celle de l'Est. Jusqu'en 1935, ou jusqu'à cette année, dirais-je, les seules pertes que le pays a subies du fait de la récolte de blé de l'Ouest se placent en 1935. Ces pertes sont de l'ordre de 11.8 millions. Au cours des dix dernières années, le pays a consacré \$36,800,000 à l'industrie de l'élevage. Nous avons affecté en moyenne environ trois millions par année à l'élevage, et toute la population du pays a contribué à cette dépense. Cette somme a été dépensée ainsi: \$27,500,000, à l'est de Winnipeg, et \$9,300,000 à l'ouest. En d'autres termes, le gouvernement canadien, peu importe le parti au pouvoir, n'a jamais perdu de vue, au cours des dix dernières années, la grande importance de l'industrie de l'élevage, ainsi que de celle qui s'y rattache, l'industrie laitière, dans l'économie agricole du pays. Et il s'est acquitté de son obligation à l'endroit de cette partie de l'agriculture en lui consacrant durant cette période des crédits annuels dépassant trois millions de dollars. J'ajouterai que le montant qui lui sera affecté cette année ainsi que l'année prochaine dépassera largement la moyenne des dix dernières années.

De fait, si nous nous rendons aux désirs exprimés jusqu'ici et avec les crédits partiels que la Chambre va adopter ou qu'elle a déjà adoptés, nous allons dépenser cette année environ un million dans un seul domaine de l'élevage, la lutte contre la tuberculose bovine. Et ces fonds seront surtout dépensés aux alentours des grandes villes, destination de la plus grande partie de nos produits laitiers. Ces fonds sont destinés à protéger la santé publique dans ces régions et à indemniser en même temps les cultivateurs obligés d'éliminer de leurs troupeaux les bêtes atteintes de tuberculose.

Il n'est que juste de faire cet exposé, afin que, lorsque nous discuterons les charges imposées à l'Echiquier national, au sujet des différentes branches de l'agriculture, nous